



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuïtement via ce lien 🖓

Cadre reserve a l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception :	
Dossier complet le :	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	
Premier boisement de terres agricoles (anciennes pature	s et cultures) sur la commune de Croth (27530) nour i
surface de 1.07 ha.	s et cultures) sur la commune de crour (27000) pour
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	
Personne physique Nom Personne morale Dénomination COMMUNE DE CROTH	Prénom(s) Raison sociale commune
Personne physique Nom Personne morale Dénomination COMMUNE DE CROTH	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination COMMUNE DE CROTH N° SIRET 2 1 2 7 0 1 9 3 2 0 0 0 1 5	Prénom(s) Raison sociale commune Type de société (SA, SCI)
Identification du (ou des) maître(s) de Personne physique Nom Personne morale Dénomination COMMUNE DE CROTH N° SIRET 2 1 2 7 0 1 9 3 2 0 0 0 1 5 Représentant de la personne morale : Madame	Prénom(s) Raison sociale commune Type de société (SA, SCI) commune

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
47°C	PREMIER BOISEMENT DE TERRES AGRICOLES				

		fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'art	icle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
	Le projet l'article R.	fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 122-2-1 ?
	Oui	Non
_	The state of the s	

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Premier boisement de terres agricoles étant atuellement en herbages sur la commune de Croth (27550) pour une surface de 1,07 HA.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet sera de remettre en production des parcelles agricoles qui n'ont plus vocation à être exploitées. Cela se fera par la mise en place d'un ensemble boisée de type forestier qui sera productif et qui permettra d'alimenter la filière bois en ressources de qualité.

De plus ce boisement rentre dans le cadre d'un boisement compensateur suite à un défrichement d'espace forestier pour le compte du SETOM (Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères) de l'Eure. Une convention de boisement chez un tiers sera mis en place entre la commune de Croth et le SETOM une fois le projet validé par la DREAL ainsi que par la DDT(M).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin d'augmenter les chances de réussite du boisement en obtenant un taux de reprise élevé des plants suite à la plantation, un travail préparatoire du sol sera réalisé. Celui ci sera réalisé à l'aide d'un tracteur forestier. En premier lieu un labour en bande tous les 3.75m sera réalisé sur les lignes de plantation, suivi d'une reprise de labour au rotovator sera faite afin d'afiner le labour. Les travaux de sol aurrons lieux à partir du mois de juillet 2024. Quant à la mise en place des plants elle se fera à partir du mois de décembre 2024 et pourra se faire jusqu'au mois de mars pour les feuillus et jusqu'au mois d'avril pour les plants résineux.

Pour les plants qui seront a installé, le mélange se fera pieds par pieds. Chêne sessile 50%, Tilleul à petite feuilles 25% et Pin sylvestre 25%.

La mise en place des plants se fera tous les 2m sur la ligne de plantation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La plantation de l'ensemble des essences se fera à une densité de 1350 plants par hectare (3.75m par 2m). Afin de limiter l'impact du gibier sur le boisement, des protection à chevreuil en mailles plastique ainsi que des tuteurs en robinier seront installé sur les plants feuillus puis traitement au répulsif naturel (TRICO) sur les plants résineux. L'ensemble des opération de mise en place (plants, protection et tuteurs) seront réalisé manuellement. L'objectif premier de ce projet sera la production de bois d'oeuvre de qualité permettant d'approvisionner la filière Bois.

Pour cela, des entretients sur la ligne de plantation (travaux manuels à la débrousailleuse) et dans les interlignes (travaux mécaniques au tracteur : broyeur et/ou cover-crop) seront réalisées durant les premières années aprés plantation.

Par la suite des éclaircies régulières permetteront d'améliorer le peuplement en lui garantissant une croissance régulière et optimal. Les coupes auront lieux tous les 7 à 10 ans pour les résineux et tous les 10 à 12 ans pour les feuillus.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une validation écrite du projet devra être faite par la DDT(M) avnt le commencement des travaux de plantation, cette validation permettra de garantir la recevabilité du projet vis-à-vis des attentes de l'administration suite au défrichement réalisé par le SETOM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
1.07		HECTARE

10	اممما	Samuel and		
4.0	rocai	lisation	ı av	projet

Localisat	ion du projet	
Adresse et	commune d'implantation	
Numéro :	Voie : Parcelles 204 et 985 section B	
Lieu-dit :		
Localité : Cl		_
Code postal	1: 2 7 5 3 0 BP: Cedex:	
Coordonée	es géographiques ^[1]	
	。 3 7 , 0 6 » 1 _{Lat} : 4 8 。 8 4 , 5 7 » 7	
	In the state of th	
	tégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 3 nnexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
Point de dé	ipart : Long. : ° ' " Lat. : ° =	7
Point de d'a	arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : °	3 33
Communes	traversées :	
Précisez le	document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proje	t est soumis :
i Joignez à	à votre demande les annexes n°2 à 6.	
S'agit-il d'	'une modification/extension d'une installation ou d'un c	ouvrage existant?
Oui	✓ Non	
	ii, cette installation ου cet ουvrage avait-il fait l'objet d'ι ementale ?	une évaluation
Oui	✓ Non	

4.7

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Aproximité des ZNIEFF de type 1 : 230000860 (600m du projet) Aproximité des ZNIEFF de type 1: 230030925 (800m du projet) Aproximité des ZNIEFF de type 2: 230000825 (700m du projet)
En zone de montagne ?		V	·
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		•	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		¥	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		٧	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	0	V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	P	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	0	V	
Dans un site inscrit ?	· ·		LA VALLEE DE L'EURE A MARCILLY-SUR-EURE ET SAINT-GEORGES-MOTEL, CROTH ET EZY-SUR-EURE (SI) (200 m du projet)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		FR2300128: Vallée de l'Eure
D'un site classé ?	0	V	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		Y	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Š	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?		Ì	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		¥	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	v	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	V	

Incidences potentielles		Qui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	0	¥	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
			•	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		v	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		•	
	Engendre-t-il des vibrations ?		•	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		v	
	Si oui, dans quel milieu ?	0	V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	0	·	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		¥	
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		٧	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	0	٧	

6.2 Les incidences du projet	identifiées au 6.1	sont-elles susceptible	es d'être cumulées a	vec
d'autres projets existants ou	approuvés?			

Oui 🗹 Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incid		rojet identi	fiées au 6.1 so	nt-elles susc	eptibles d'	avoir des effets o	əb
☐ Oui	✓ Non						
Si oui, déc	rivez lesquelle	es:					
			ltats disponibuises au titre			ns pertinentes de plicables	35
						et susceptibles d stables du projet	
						ntifs éventuellem	
étudiés) et p	ermettant o	de s'assurer	de l'absence	d'impacts ré	ésiduels no	tables. <u>Il convier</u>	nt de
préciser et d	<u>e détailler c</u>	es mesures	(type de mes	ures, conter	nu, mise en	<u>œuvre, suivi, du</u>	<u>rée).</u>

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux l et ll de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	Y
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	ME.
1		V
2		
3		
4		
5		

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗹

Nom BELLIARD	
Prénom JEREMI	
Qualité du signataire Technicien Conseil	
À EVREUX	
Fait le 2 4 0 1 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)